



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GIRONDE

Chanvre

Le contexte

En 2020, les surfaces françaises de chanvre représentent 20 000 ha. 1 000 producteurs et 6 usines sont agréés par l'État.



Originnaire d'Asie Centrale, le chanvre est cultivé depuis 8 000 ans pour sa fibre textile. Ses surfaces ont été réduites avec l'émergence du coton et des fibres synthétiques. Cependant, depuis les années 70, avec les marchés papetiers et la progression des débouchés traditionnels, le chanvre connaît une croissance régulière.



À usage industriel, le chanvre est une culture valorisée dans l'industrie alimentaire et non-alimentaire :

Chènevis (graine de chanvre)

utilisé en alimentation humaine sous forme entière ou décortiquée, en huile pour assaisonnement, comme appât de pêche ou cosmétique

Fibres

obtenues par défilage, légères, non abrasives, non nocives, renouvelables et recyclables, elles sont utilisées pour l'isolation, la papeterie et les plastiques automobiles.

Chènevotte

correspond à l'écorce de la plante, permet de structurer des enduits chaux chanvre pour de l'isolation par l'extérieur, des cloisons non porteuses, de la litière, du paillage.

La poussière de chanvre

dans des briques de terres crues, avec des matériaux composites.

Produire du chanvre ne peut s'envisager que dans le cadre d'un projet de transformation avec création d'un outil spécifique, permettant la valorisation des graines et des pailles.



Réglementation

Le chanvre à fibre (Cannabis Sativa) doit afficher un taux de THC inférieur à 0,3%. Il y a obligation d'utiliser des semences des catalogues français ou européens. Il est strictement interdit d'utiliser des semences fermières. Il est indispensable de conserver les certificats du Service Officiel de Contrôle dans sa traçabilité et de les fournir à la DDTM lors du dépôt du dossier PAC pour solliciter l'aide couplée de 98 €/ha.



Techniquement parlant



L'implantation et le semis

Il est nécessaire d'intégrer le chanvre dans un système en rotation. Pour éviter tout risque sanitaire, la rotation des cultures doit être réalisée de sorte que le chanvre revienne tous les 5 ans sur une même parcelle.

Exemple de rotation : chanvre, blé, colza, maïs, lin oléagineux, chanvre.

Le chanvre s'adapte à tous les types de sol, sauf ceux qui sont trop séchants. La fertilisation sera à adapter aux potentialités du sol en veillant à ne pas surfertiliser, sans quoi la récolte sera impossible.

Les sols lourds et hydromorphes sont moins favorables à sa culture, notamment par leur comportement en cas de forte pluie après le semis, mais aussi en lien avec le développement exubérant que l'on peut avoir.

Le semis se fait avec un semoir à blé avec un écartement des rangs entre 9 cm et 17 cm et une profondeur de 2 cm à 3 cm maxi. On retient généralement la dose de 40 kg/ha pour établir un peuplement de 200 pieds/m².

La date de floraison dépend uniquement de la photopériode, donc la date de semis a peu d'influence sur la date de récolte. En général, le semis a lieu début mai, toujours après les pluies, en veillant à disposer d'au moins 15 jours de beau temps après le semis.

Entretien

Aucun herbicide, traitement phytosanitaire ne sont nécessaires. Selon le niveau de fertilité du sol, l'apport d'élément fertilisant pourra être nécessaire mais n'est pas systématique (à réserver au sol à faible CEC et minéralisation).

Après le semis, aucune intervention mécanique n'est souhaitable car la plante peut être déchaussée et supporte mal toute perturbation en phase de croissance active. Un faux semis pourra être réalisé avant le semis, l'important étant d'assurer un décalage entre la levée des adventices et la levée du chanvre. De cette façon, le chanvre conservera une avance lui permettant d'être très concurrentiel.

L'irrigation est possible sur les sols de très faibles RFU pour permettre un rendement graine correct.

La récolte

La récolte doit être déclenchée avant la mi-septembre, alors que l'ensemble des graines ne sont pas encore mûres. Il est impératif de ventiler les graines dans les deux heures qui suivent la récolte, sous peine de voir la récolte chauffer et se dégrader qualitativement.

Un premier passage est réalisé avec une moissonneuse coupe levée quasiment à fond, pour récolter la partie haute de la plante sur laquelle les graines sont présentes.

Le second passage va permettre de faucher la paille : cette opération sera réalisée avec une faucheuse type « Busatis » ou éventuellement une faucheuse andaineuse type MacDon. La coupe doit disposer de sections neuves pour éviter les bourrages.

Pour finir leur maturation et sécher, les pailles sont laissées entre 5 et 8 jours au sol avant d'être andainées et ensilées ou pressées en bottes rondes ou cubiques.



Paille de chanvre au champ après la moisson et avant le fauchage.



Économiquement parlant

Les postes les plus coûteux sont :

la semence (4,5 €/kg à 40 kg/ha) et la récolte.

Investissements

Les outils classiques de cultures sont suffisants. Des adaptations simples sont à réaliser sur les moissonneuses pour éviter les bourrages ou les blocages dans le cas où des tiges s'enrouleraient autour de pièces tournantes.

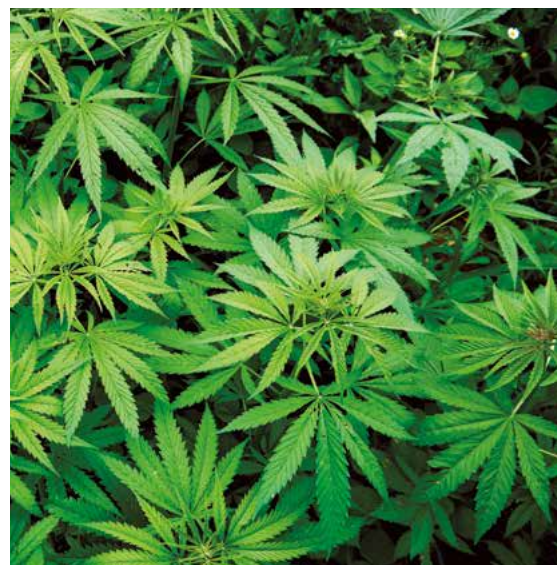
- Outils de travail du sol à dents rigides ou mobiles avec rouleaux niveleurs
- Semoir mécanique à socs ou disques espacés de 15 à 17 cm
- Faucheuse à double lames
- Andaineuse
- Presse à balle ronde ou carré
- Hangar de stockage pour la récolte
- Moissonneuse et ensileuse

Temps de travail à l'hectare

Environ 3 heures du semis à la plantation

Environ 2 heures pour les récoltes, en fonction du choix de récolte et du matériel utilisé

	Chênevis	Paille
Rendement	700 kg/ha	5 T/ha
Prix de vente (€/ha)	1 200 €	80 €
Produit brut (€/ha)	840 €	400 €
Total produit brut (€/ha)	1 240 €	
Charge en semence (€/ha)	200 €	
Charges fertilisation (€/ha)	150 €	
Frais de récolte en prestation (€/ha)		
Moisson	160 €	
Fauche puis pressage ou ensilage	300 €	
Marge Brute (€/ha)	430 €	



En Gironde

Commercialisation

Un projet collectif de valorisation de la paille de chanvre est actuellement à l'étude en Nord-Gironde. L'adhésion au groupe à l'initiative de ce projet est toujours possible. Il nécessitera, le moment venu, d'investir des capitaux dans l'outil de transformation et de produire pour l'ensemble des adhérents environ 120 ha de chanvre. Le modèle de cet outil repose sur un investissement collaboratif rémunéré. C'est la valorisation de la paille et des graines qui permettra cette rémunération du temps passé dans l'activité, à hauteur d'environ 40 heures par ha de chanvre transformé. En mutualisant le travail à réaliser, chaque adhérent peut choisir le temps qu'il passe dans l'unité, mais aussi les surfaces qu'il implante, dans la limite du respect de la rotation.



L'avis du conseiller Philippe Mouquot

Le chanvre apporte de la valeur ajoutée grâce à la transformation de la matière première. Il est important de créer des modèles à taille humaine et d'alimenter un bassin de consommation local. L'objectif est de travailler en réseau avec plusieurs unités équivalentes qui pourront, réunies sous une même franchise, assurer la fourniture des matériaux bio-sourcés pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Avec des chanvres de grand gabarit
la récolte du chanvre devient très délicate.



Contact



Chambre d'Agriculture de la Gironde
Pôle Filières Agricoles
et Diversification
05 24 44 99 42

Conseiller Grandes Cultures –
Diversification
Philippe Mouquot
06 73 99 94 35
p.mouquot@gironde.chambagri.fr



Bibliographie

Terres Inovia. Guide du chanvre 2020.
Disponible à l'adresse :

<https://www.terresinovia.fr/p/guide-chanvre>

Cartes des ressources locales de matériaux
bio-sourcés. Disponible à l'adresse :

https://www.cauegironde.com/files/CARTES_MATERIAUX_OCTOBRE_2023.pdf



© Alban Gilbert - AdobeStock



Retrouvez toutes nos fiches
DIVERSIFICATION
sur notre site web,
rubrique Diversification.

Besoin d'être
accompagné ?
Contactez
nos conseillers.

Dans le cadre de la campagne d'arrachage,
vous avez un projet de diversification :
bénéficiez d'aides de la Région pour
vos investissements liés à ce projet.
Contactez-nous : Valérie LEGER - 05 24 44 99 42
diversification@gironde.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
GIRONDE



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*